

DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT BAUZELY  
DEPARTEMENT DU GARD  
SEANCE DU JEUDI 04 JUIN 2020 A 21 HEURES

Présidence : Monsieur DURAND Jacques, Maire

Date convocation : 28 mai 2020

Date affichage convocation : 28 mai 2020

Tous présents.

Secrétaire de séance : FABRE Séverine

*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de leur publication et notification au représentant de l'Etat.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

L'Assemblée approuve et signe le procès-verbal précédent.

DELIBERATION 2020-30  
VOTE DES IMPOTS LOCAUX

Le conseil municipal à l'unanimité:

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- Foncier bâti = 16.98 %
- Foncier non bâti = 78.71%

DELIBERATION 2020-31  
ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL SYNDICAL DU SIRS

Madame GUIRAUD Delphine explique les modalités de fonctionnement du SIRS.  
L'assemblée procède à l'élection de chaque candidat :

DELEGUES TITULAIRES :  
Madame GUIRAUD Delphine  
Madame ARMAND Marie-Paule  
Monsieur DUSSAUD Romaric

DELEGUES SUPPLEANTS :

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE DE SAINT BAUZELY

Monsieur BEHAR Yoni  
Madame DJELILATE Sonia  
Madame FABRE Séverine

DELIBERATION 2020-32  
ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL SYNDICAL DU SIEM

DELEGUES TITULAIRES :  
Madame GUIRAUD Delphine  
Monsieur DUSSAUD Romaric

DELEGUES SUPPLEANTS :  
Madame ARMAND Marie-Paule  
Monsieur BEHAR Yoni

2020-33  
ELECTION DES DELEGUES AU SM LENS PIGNEDES

DELEGUE TITULAIRE :  
Madame FABRE Séverine

DELEGUE SUPPLEANT :  
Monsieur COULON Thierry

DELIBERATION 2020-34  
ELECTION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SIVOM LEINS  
GARDONNENQUE

DELEGUES TITULAIRES DU COMITE SYNDICAL DU SIVOM LEINS  
GARDONNENQUE:

Monsieur VOLEON Daniel  
Monsieur DURAND Jacques

DELEGUES SUPPLEANTS DU COMITE SYNDICAL DU SIVOM LEINS  
GARDONNENQUE :

Monsieur CLEMENT David  
Monsieur LIOVE Serge

DELIBERATION 2020-35  
ELECTION DU DELEGUE AU BUREAU DU SIVOM LEINS GARDONNENQUE

A l'issue du vote, Monsieur DURAND Jacques est élu à l'unanimité délégué au bureau du SIVOM LEINS GARDONNENQUE.

DELIBERATION 2020-36

DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIVERSES COMMISSIONS DU SIVOM  
LEINS GARDONNENQUE

Après délibération, le Conseil à l'unanimité désigne comme membres des commissions au SIVOM LEINS GARDONNEQUE :

- *ADMINISTRATION PLANIFICATION FINANCES*

Monsieur DURAND Jacques, délégué titulaire,  
Monsieur VOLEON Daniel, délégué suppléant.

- *PETITE ENFANCE ENFANCE JEUNESSE PERISCOLAIRE*

Monsieur DUSSAUD Romaric, délégué titulaire,  
Madame GUIRAUD Delphine, déléguée suppléante.

- *VIE LOCALE SPORT NATATION COMMUNICATION*

Madame DJELILATE Sonia, déléguée titulaire,  
Madame BENOR Giselaïne, déléguée suppléante.

- *EMPLOI URBANISME PROPLETE*

Monsieur DRACIUS Gaston, délégué titulaire,  
Monsieur LIOVE Serge, délégué suppléant.

DELIBERATION 2020-37  
COMMISSIONS NIMES METROPOLES

Monsieur le Maire indique les commissions qui existaient il demande à chacun de voir les sujets qui pourraient les intéresser afin que lors d'une prochaine séance (sans doute en juillet) et dès que les commissions de Nîmes Métropole seront données les conseils puissent désigner les élus de Saint-Bauzèly qui pourraient y siéger.

- *COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)*
- *ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES (finances, marchés publics, administration générale et personnel)*
- *DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (développement économique, aménagement du territoire, des zones d'activités, développement durable, agriculture, commerce et artisanat, tourisme)*
- *EAU ENVIRONNEMENT ASSAINISSEMENT (Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, eau et lutte contre les inondations, assainissement non collectif, assainissement collectif)*
- *HABITAT SECURITE ET POLITIQUE DE LA VILLE (sécurité et prévention de la délinquance, habitat, politique d'insertion, urbanisme et aide à la pierre, vidéo-protection, aires d'accueil des gens du voyage)*
- *MOBILITE ET TRANSPORTS (optimisation des transports publics, politique ferroviaire, voirie d'intérêt communautaire et grandes infrastructures, mobilités et accessibilités, coopération transport)*
- *PROSPECTIVE ET INNOVATION (enseignement supérieur et formation professionnelle, extensions de territoire, de compétences et pôle métropolitain, développement numérique du territoire)*

- *SPORT CULTURE TRADITIONS (politique d'animation communautaire, patrimoine rural, sport, culture, traditions et relations internationales)*

Monsieur JAMES explique ce qu'est la CLECT : lorsque Nîmes Métropole prend une compétence, cette commission est chargée d'en évaluer les conséquences financières et la répartition du coût entre les communes notamment.

Madame GUIRAUD évoque la commission chargée de la mobilité et des transports.

Madame ARMAND évoque la commission chargée de la culture.

#### DELIBERATION 2020-38 COMMISSIONS COMMUNALES

Les Commissions Communales : 3 sont obligatoires :

- Impôts directs :
- Appel d'offres
- Liste Electorale

Madame ARMAND suggère la création d'une commission communication qui s'occuperait de la rédaction du bulletin communal.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la création d'une commission communale communication,
- Indique que cette Commission Communale Communication sera chargée de la rédaction du bulletin municipal,
- Précise que cette commission sera composée de 8 membres.
- Nomme les membres de la Commission :
  - Madame ARMAND Marie-Paule,
  - Monsieur JAMES Jean-Pierre,
  - Monsieur BEHAR Yoni,
  - Madame FABRE Séverine,
  - Madame DJELILATE Sonia
  - Monsieur DRACIUS Gaston
  - Madame BENOR Ghislaine
  - Monsieur CLEMENT David

#### DELIBERATION 2020-39 PORTANT CRÉATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISÉS PENDANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DÉCLARÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE 4 DE LA LOI N° 2020-290 DU 23 MARS 2020 D'URGENCE POUR FAIRE FACE A L'ÉPIDEMIE DE COVID-19

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide à l'unanimité :

D'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020 :

Soit une enveloppe globale de 2 600 € autorisée.

**DELIBERATION 2020-40**  
**ADHESION A UN SERVICE D'INFORMATIONS JURIDIQUES ET**  
**REGLEMENTAIRES**

Le coût de l'adhésion à ce service est de 1 000 € par an.

Monsieur le Maire propose de faire un essai du service durant un an :

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise :

- L'adhésion de la commune au service de WEKA LIGNE EXPERT,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents liés à cette décision
- Autorise Monsieur le Maire à payer la dépense.

- **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire demande au Conseil son avis concernant le prêt des tables et bancs de la commune aux particuliers pour leurs fêtes privées à leur domicile, ce service ayant été suspendu depuis le mois de mars. Messieurs DUSSAUD et VOLEON souhaiteraient attendre après le 22 juin 2020 les nouvelles consignes liées à la crise sanitaire. Les autres membres du Conseil souhaitent que les tables et bancs puissent être prêtés sous certaines conditions :

- le week-end : du vendredi au lundi matin
- Réservation quelques jours avant,
- Les usagers devront venir chercher le mobilier avec leur véhicule et ne devront pas solliciter l'aide d'un agent communal pour le transport du matériel
- Les tables et bancs seront prêtés le vendredi et devront être restitués le lundi matin impérativement afin qu'ils puissent être mis « en quarantaine » du lundi au vendredi.

Monsieur Le Maire indique la salle des fêtes n'est pas louée il propose de continuer à ne pas la louer jusqu'au 31 août voire au-delà selon les critères de regroupement de population autorisés et les normes sanitaires obligatoires à appliquer. Le Conseil Municipal décide de ne pas louer la salle des fêtes jusqu'à nouvel ordre.

Il est également envisagé de voir l'éventualité d'équiper le foyer d'un limiteur de bruits.

Séance levée à 23h10

Date affichage de la séance.